



Bâtiment Hydrographique « Borda »

## LE JOURNAL DES OFFICIERS MARINIERS DU NORD-FINISTERE

N° 121 - Octobre 2022

### Edito

Rédacteur Patrick Brassat

*L'heure de la rentrée politique a sonné. Après « le plan de relance », voici celui de la « refondation ».*

*Nous constatons plus que jamais que les clefs de la plupart de nos revendications passent par les politiques et par Bercy.*

*Lors de la séance plénière du congrès de Lorient le 18 septembre dernier, la FNOM a présenté une motion (à lire en page 3) qui a été remise aux autorités et élus. Elle dénonce et revendique : Pouvoir d'achat, délai pour les PMI, rémunération des marins en activité, reconnaissance de l'exposition à l'amiante, revalorisation des pensions de réversion... L'aom du Nord-Finistère compte bien aborder ces points essentiels avec les députés et sénateurs de nos circonscriptions locales.*

*Mr Marc Véra, représentant du Pôle des Retraités de la Fonction Publique, a également martelé : « nous devons plus que jamais rester vigilants et défendre nos intérêts ».*

*Dans son discours, le président de la FNOM a rappelé l'importance des échanges intergénérationnels entre les actifs et les anciens de la Marine Nationale. C'est l'objectif essentiel de la convention signée entre l'Etat-Major de la Marine et la FNOM. Son application qui avait été mise en sommeil pendant la crise sanitaire a du mal à redémarrer. Elle trouve aujourd'hui tout son intérêt pour les missions à venir dans le contexte international actuel.*

*Dans la base navale de Brest, nous tâchons de relancer les échanges avec les marins en activité et les élèves maistranciers. Dans la périphérie de la base, nous rencontrons déjà les stagiaires PMM, futurs marins, et nous abordons avec eux divers sujets dont celui de l'expérience d'une vie de marin. L'aom du Nord-Finistère a déjà relancé ce travail qui ne pourra être abouti qu'avec l'implication effective des autorités militaires locales et les commandants d'unité en conformité avec la convention prévue à cet effet.*



02 98 22 10 15

#### Courriel

[aom-nord-finistere@wanadoo.fr](mailto:aom-nord-finistere@wanadoo.fr)

#### Sites internet

[aom-29-nord.com](http://aom-29-nord.com)  
et [fnom.com](http://fnom.com)

#### Facebook

[Aom-29-Nord](https://www.facebook.com/Aom-29-Nord)

Permanences de l'AOM29N  
au Cercle de la Marine.

Tous les matins  
de 10h00 à 12h00

Le Vendredi :  
dossiers maladies professionnelles  
(prise de rendez-vous conseillée)

Consultez les infos de l'association [aom-29-nord.com](http://aom-29-nord.com)

## Congrès de la FNOM à Lorient

En préalable à la séance plénière du dimanche 18 septembre, une cérémonie s'est tenue au monument aux morts de Lorient. Après une « Marseillaise » entonnée à capella, les nombreux porte-drapeaux ont défilé sous l'air de la ballade Nord-irlandaise soutenue par le bagad de Lann-Bihoué.



De g à dr : Mr Loher, maire de Lorient, Mr Georges-Noël Nicolas, président de la Fnom, Mr Jean-Michel Jacques député et adhérent à la FNOM, le sénateur Philippe Paul et le commandant de la base des fusiliers marins



Parmi les nombreux drapeaux, plusieurs de nos sections étaient représentées.

## Congrès de la FNOM à Lorient

La séance plénière s'est tenue en présence d'environ 250 personnes. Les mots du président de l'aom Morbihan ont rappelé le peu d'intéressement des autorités pour ce rendez-vous important.

Nous devons remercier infiniment le capitaine de vaisseau commandant de la base des fusiliers marins d'avoir, au pied levé, fait preuve de reconnaissance et de sympathie en restant écouter avec intérêt le long discours nécessaire du président de la FNOM qui énumérait nos préoccupations qui s'accroissent.



## Motion de la FNOM

**Les adhérents de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers réunis en assemblée générale statutaire à Lorient le samedi 17 septembre 2022 :**

### 1. DÉNONCENT

- La dégradation du pouvoir d'achat des soldes et des retraites depuis plus de 10 ans (perte 10 à 12 % du pouvoir d'achat)
- La non-reconnaissance du préjudice d'anxiété lié à l'exposition à l'amiante pour les anciens militaires (obligation de passer par un tribunal pour obtenir gain de cause)
- Le manque de considération des représentants des retraités militaires au Conseil Permanent des Retraités Militaires et au Conseil Supérieur de la Fonction Militaire
- Les lenteurs de traitement des dossiers « Pension militaire d'invalidité »

### 2. REVENDIQUENT

- L'augmentation des pensions, des retraites et des soldes de base du personnel en activité
- La reconnaissance de l'exposition à l'amiante aux mêmes conditions que les autres régimes sociaux
- L'attribution du Titre de Reconnaissance de la Nation aux vétérans des essais nucléaires et aux sous-marinières
- Le rattrapage des sous-indexations des pensions

### 3. DEMANDENT

- Le maintien des pensions de réversion dans leur forme actuelle
- Que les retraités militaires soient considérés comme de véritables partenaires sociaux pour résoudre les problèmes les concernant.
- L'ouverture d'une véritable concertation sur les conséquences des expositions à l'amiante
- La reconnaissance de la spécificité du métier de militaire

### 4. S'INQUIÈTENT

- De l'avenir de nos armées au vu des auditions et rapports du Parlement
- De la précarisation financière des personnels en activité, retraité ou pensionné
- Du manque de reconnaissance sociale en particulier pour la retraite des carrières courtes (non prise en compte des bonifications acquises)
- De la future réforme des retraites militaires

En préalable à la séance plénière du dimanche 18 septembre, le conseil d'administration c'est réuni vendredi 16 et samedi 17 matin.

L'association du Nord-Finistère était représentée par son président Denis Le Page et son président adjoint Dominique Lamotte, accompagnés des deux auditeurs libres Patrick Brassat et Isabelle Taloc.

Un compte rendu sera présenté lors de la conférence des présidents des sections du Nord-Finistère qui se tiendra le 19 novembre à Landerneau. Les sujets pourront ainsi être présentés aux adhérents par les présidents lors des l'assemblées générales des sections.



Au micro : Dominique Lamotte Président adjoint de l'aom29N

### Le président national de passage à l'aom29N

Sitôt le congrès de Lorient terminé, le président de la FNOM a rendu visite à l'équipe de l'aom Nord-Finistère pour préparer le prochain conseil d'administration national décentralisé qui sera organisé par l'aom29N en septembre prochain. Ce conseil d'administration sera suivi de son assemblée générale qui comportera les élections pour le renouvellement des membres du bureau national.

Le président de la Fédération a également pu s'entretenir avec le directeur du cercle.



Une partie de l'équipe de l'aom du Nord-Finistère :

De g à dr : 1er rang Jacques Gosselin Président d'honneur - Georges-Noël Nicolas Président de la FNOM

Le Maître-Principal Directeur du Cercle - Mme Nicolas - Joseph Krapez président de la section de Brest

Jean-Louis Sebille Conseiller émérite du CA 29N

2ème rang : Denis Le Page Président de l'aom29N et Dominique Lamotte Président Adjoint et secrétaire 29N

## Composition du conseil d'administration de l'aom Nord-Finistère

Le conseil d'administration de l'aom29N compte 4 places vacantes. Si vous êtes motivé pour apporter votre concours et participer à l'aventure, vous pourriez intégrer l'équipe en vous signalant à votre président de section ou directement au siège. Votre candidature sera présentée pour les élections qui se tiendront à la conférence des présidents du 19 novembre.

## Permanence au siège de l'aom

L'AOM29N recherche également des volontaires pour donner un coup de main lors des permanences au siège. Profil recherché : Disponible 1 jour/semaine - Habiter Brest Métropole - Empathique - Se signaler auprès du siège de l'aom.

## Maladies professionnelles

*En remerciement pour le travail réalisé, l'AOM29N a de nouveau reçu un don de 200 € de la part d'un adhérent dont le dossier préjudice amiante a donné lieu à une indemnisation définitive.*

## Recherche de témoignages

Un adhérent de la section de Brest recherche des camarades pour un témoignage indispensable pour la constitution de son dossier Amiante.

Bâtiments concernés : Dragueur de Mines "Verseau"

Pétrolier Ravitailleur "Lac Tonlé Sap» Escorteur Côtier "«l'Ardent»

Contactez l'aom29n qui retransmettra [aom-nord-finistere@wanadoo.fr](mailto:aom-nord-finistere@wanadoo.fr)

## Ils ont rejoints ces derniers mois l'aom Nord-Finistère

(depuis le 15 juin 2022)

BELLONNET Alain - BENETEAU Pascal - COLOMER Gérard - DAVANT Christian  
 DUPERIER Jean-Denis - LE GLORENNEC Jean-Claude - LOOTENS Damien  
 MILLET Philippe - MIOSSEC Alain - PALLIER Yann - PEPIN Gérard - PERILLAT-  
 BOITEUX Eric - PROUVEUR Denis - SERVAIS Jacky - TAILLANDIER Yann - BELIARD Nicolas



*Ils nous ont quittés récemment*

**Toutes nos condoléances aux familles**

(depuis le 15 juin 2022)

CANN Joseph - CHARRETEUR Michel - HYRIEN Félix - LAURENT Joseph - LE BALCH François  
 LE VEN François - MALLEJAC Joseph - PENNEC François - PODEUR Joseph - BECAM Guillaume  
 LE GUEN André - LE MAUX Albert - LE CLUZE Philippe - MORIN Michel - SIMON François  
 SYLVESTRE Jean - VOURCH André - CREFF Jean-Pierre - SALOU Jean-Claude  
 MOULUT Christian (victime de l'amiante) - LE MAO René - PERES Marcel (ancien président section Porspoder)

## Retraite du combattant : décalage d'un mois des paiements

Le paiement de la retraite du combattant sera reporté d'un mois, à compter de 2023, sans modification du semestre payé. Exemple : le semestre de retraite du combattant allant du 01/10/2022 au 31/03/2023 sera versé fin mars 2023 au lieu de fin février 2023

## Revalorisation des pensions

«Le gouvernement, relayé par un battage médiatique, présente la revalorisation de 4% des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat. Ce n'est pas la réalité, ce n'est qu'un rattrapage» (Marc Véra - Congrès de la FNOM Lorient septembre 2022).

**Lu sur « retraitsdeletat.gouv.fr ».** La loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat fixe la revalorisation des pensions à 4 %, à compter du 1er juillet. Celle-ci est effective sur votre mise en paiement du 29 septembre. Le rappel des mois de juillet et août sera effectué sur votre pension du mois d'octobre (!!). Nous devons attendre 1 mois de plus pour le versement des rappels !

## Bulletin de pension

Votre bulletin de pension est disponible chaque mois sur le site <https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>

## Escale du Ponant (Cercle) « Communiqué »

« **La salle de restaurant** vous accueille : Du lundi au vendredi et le dimanche **uniquement pour les déjeuners.**

**Le Bar Atlantic** vous accueille en continu : Du lundi au jeudi de 09h30 jusqu'à 21h00

Le vendredi de 09h30 jusqu'à 17h00

L'équipe de l'Escale du Ponant sera heureuse de vous faire découvrir sa nouvelle offre de restauration rapide de qualité. Elle sera proposée au Bar Atlantic à tout moment de la journée que ce soit pour un plaisir sucré ou salé ».



**Journal « l'officier marinier »** Le n°406 devrait paraître mi-octobre.

## Médaille de la Défense Nationale

### Agrafe « essais nucléaires »

Pour les adhérents qui ont participé aux essais nucléaires et qui souhaitent demander la médaille de la défense nationale, l'aom29N leur propose de les aider pour constituer le dossier et le transmettre au ministère concerné. N'hésitez pas à prendre contact avec l'aom29N.



## Aide financière proposée par l'Agirc-arrco

Vous souhaitez sortir, vous déplacer, mais vous n'en avez pas la possibilité seul(e), cette action SORTIR PLUS vous simplifie la vie et vous propose une aide entièrement accompagnée.

Afin de favoriser l'autonomie et l'activité, mais également lutter contre l'isolement, le dispositif « **SORTIR PLUS** » est une **aide financière** proposée par certaines caisses de retraite complémentaires, dont l'Agirc-arrco.

Un rendez-vous médical, une sortie chez le coiffeur, partir faire vos courses, aller chez le médecin, vous rendre à un spectacle... toutes ces options sont désormais possibles avec ce service.

Votre caisse de retraite vous aide et vous accompagne dans cette démarche; votre prise en charge sera faite par des **professionnels du transport**.

Ce service **Sortir Plus** se présente sous la forme d'un **chéquier Emploi Service Universel (CESU)**. D'une **valeur de 150 euros**, ce chéquier doit être demandé à votre caisse de retraite, dans la limite de 3 chéquiers par an et par personne.

Selon vos sorties, vous pouvez commander un ou plusieurs chéquiers pour vous accompagner dans vos déplacements.

Une participation financière est nécessaire : **15 euros pour le premier chéquier**, 20 euros pour le second et 30 euros pour le troisième.

Ces chéquiers sont valables durant une année civile.

Votre demande de chéquier s'effectue auprès de l'Agirc-arrco **par téléphone**, en composant le **09 71 09 09 71** (service gratuit + prix d'un appel).

Un conseiller vous orientera sur votre demande et effectuera avec vous l'ensemble des modalités nécessaires à l'**obtention de votre chéquier Sortir Plus**.

## Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat : Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, MSA, ...). Son montant dépend notamment de votre situation familiale (vie de couple ou non).

Les personnes concernées sont les personnes suivantes : Célibataires - Veuves - Veuves de guerre Divorcées - Séparées de corps (personnes autorisées par un jugement à résider séparément, sans mettre fin à leur mariage) - Séparées de fait (personnes ayant chacun une résidence principale)

L'Aspa est versée au retraité vivant en France, par sa caisse de retraite (Carsat : Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, MSA, ...).

Son montant dépend de vos ressources (revenus et patrimoine). Le montant de votre Aspa s'ajoute, dans une certaine limite, à vos revenus personnels.

Si vos revenus dépassent à un montant maximum, vous n'avez pas droit à l'Aspa.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le montant à ne pas dépasser est de 953,45 par mois.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le montant maximum attribué par mois est de 953,45 (soit 11.441,49 € maximum par an).

Exemple : Si vos revenus sont de 800 € par mois, le montant de l'Aspa est déterminé ainsi : 953,45 - 800 € = 153,45 € par mois.

Le montant qui vous est attribué est égal à la différence entre le montant maximum par mois de l'Aspa (953,45) et le montant de vos revenus par mois.

Les sommes versées pour l'Aspa sont récupérées après le décès, uniquement si l'actif net de la succession (c'est-à-dire le montant du patrimoine moins les dettes) est au moins égal à 39 000 €.

Si l'actif net de la succession est inférieur à ce montant, il n'y a pas recouvrement.

**Contactez si besoin une assistante sociale.**

## Logement

Plusieurs mesures d'aide sont mises en place dans le domaine du logement dans le cadre de la loi sur le pouvoir d'achat : le « bouclier loyer » plafonne la hausse des loyers à 3,5 % , les aides au logement sont revalorisées de 3,5 %. L'audit énergétique obligatoire pour la mise en vente de maisons ou d'immeubles classés F ou G, qui devait démarrer le 1<sup>er</sup> septembre 2022, est reporté au 1<sup>er</sup> avril 2023.

## Transports

La remise sur le prix des carburants est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 : 30 centimes d'euro par litre en septembre et octobre, 10 centimes d'euro par litre en novembre.

## Aptitude à la conduite d'un véhicule

La périodicité du contrôle médical obligatoire pour la validité du permis de conduire de certains conducteurs est modifiée.

Certains conducteurs disposent d'un permis de conduire temporaire, dont la validité est prolongée à condition qu'ils passent un contrôle médical auprès d'un médecin agréé. Le délai pour effectuer cet examen médical passe à cinq ans au maximum quel que soit l'âge du conducteur. Auparavant, la périodicité du contrôle était au maximum de deux ans pour les conducteurs de plus de 61 ans, et d'un an pour les plus de 76 ans.

## Grippe

La campagne 2022-2023 de vaccination contre la grippe saisonnière débutera le 18 octobre 2022 en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane. À Mayotte, elle a démarré le 6 septembre. Un calendrier qui pourrait être bousculé si le pays connaissait une reprise épidémique de la Covid-19, indique la Direction générale de la santé.

Cette année encore, la campagne antigrippale pourrait être concomitante à la campagne automnale contre la Covid-19. Dans un souci d'organisation et de logistique, la Haute autorité de santé (HAS) recommande ainsi de coupler les deux campagnes qui débuteront toutes les deux le 18 octobre 2022. Les personnes éligibles pourraient recevoir, dans le même temps, le vaccin anti-Covid et celui contre la grippe (une injection dans chaque bras). Pour rappel, la précédente campagne de vaccination avait été prolongée jusqu'au 28 février 2022, dans un contexte encore très marqué par l'épidémie de Covid-19.



**Aude DELORME**  
(épouse Dalidec)

Porte-drapeau de la section de Gouesnou, elle assure cette mission hautement honorifique depuis 3 ans.

Pour elle, c'est une responsabilité, un honneur et une fierté de porter ce symbole de la nation, l'emblème de la France : *«une cérémonie sans porte-drapeaux n'est pas officielle ni patriotique»*.

C'est une fonction tout autant féminine et masculine, qui demande de la disponibilité puisque le porte-drapeau doit être présent lors des cérémonies officielles bien sûr, mais aussi des obsèques des membres des associations patriotiques et lors des assemblées générales de la section et de l'association départementale.

Entrée dans le Marine Nationale en 2000 en tant que Matelot, la Maitre Delorme a fait ses classes à Querqueville et son école de spécialité à l'Ecole des Fourriers à Rochefort.

Elle y a validé son brevet élémentaire de Maitre d'Hôtel puis a été affectée sur le BTS Bougainville pendant un an.

De 2001 à 2003, elle est affectée sur le TCD Foudre avec lequel elle participe à plusieurs CORYMBE et Mission LICORNE et validé son brevet d'aptitude technique.

Suite à un congé maternité, elle rejoint Brest en 2003 et son CIN où elle travaille au carré Officiers jusqu'en 2007.

Elle est ensuite affectée jusqu'en 2010 à la Résidence du Préfet Maritime de Brest puis jusqu'en 2012 au Carré officiers de la BOFOST.

Après son dernier poste au CIRFA Marine de Brest comme conseillère en recrutement et mère de 3 enfants, elle part en congé de reconversion à l'AFPA de Brest afin d'y suivre une formation de conseillère en insertion professionnelle. Elle trouvera un nouvel emploi en tant que Chargée de mission Emploi-Insertion à l'UIMM du Finistère et y exerce encore à ce jour.



**L'AOM DU NORD-FINISTERE RECHERCHE SON PORTE DRAPEAU**

Le porte-drapeau est un bénévole assurant lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore de l'association du Nord-Finistère.

Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus. Le porte-drapeau se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance.

Tous les frais de déplacements sont pris en charge par l'association.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter soit par mail ou se présenter au bureau situé au cercle de la Marine.

### APPEL A VOLONTARIAT D'UN PORTE DRAPEAU

La section des officiers marins de Brest recherche aussi un porte drapeau.

Les personnes désireuses d'honorer cette mission prestigieuse peuvent nous contacter soit par mail ou se présenter au bureau situé au cercle de la Marine.

Joseph Krapez, président de la section de Brest

## ST POL DE LEON

### Le Porte-Drapeau à l'honneur

A l'occasion de leur journée de cohésion du 2 octobre, les adhérents de la section saint-politaine ont tenu à honorer leur porte-drapeau Yves Maurice, toujours bon pied bon oeil à 83 ans.

Après une longue carrière dans la Marine, commencée en 1956, Yves s'est investi dans la section des officiers marins de St Pol de Léon, sa ville natale.

C'est en 1994 qu'il se voit confier la fonction de porte-drapeau suppléant. Il devient titulaire 2 ans après.

Il totalise aujourd'hui 28 ans 9 mois et 20 jours dans cette fonction.

Cela représente environ 210 cérémonies patriotiques locales sans compter les nombreuses obsèques.

C'est aussi autant de soins portés sur la conservation du drapeau dont il a la charge.

Sa présence indéfectible à toutes les cérémonies patriotiques, à toutes les obsèques de nos camarades et à d'autres événements forcent au respect.

Ils ont aussi remercié son épouse Nicole qui a suivi l'engagement de son époux.

Pour tout cela, Denis Le Page, président de l'association des officiers marins du Nord-Finistère, a tenu à le remercier au nom de tous les adhérents du Nord-Finistère, pour les services rendus et encore à venir pour atteindre le cap des 30 ans de porte-drapeau avant de passer le relais aux camarades de la section qui sont déjà volontaires.

Bravo et merci Yves !

Yvon Priou - Président de la section de St Pol de Léon



## Congrès de la FNOM à Lorient

La soixantaine d'adhérents du Nord-Finistère qui avaient fait le voyage par car ont pu resserrer les liens entre nos sections.

Certains ont même pu retrouver des camarades venus de nombreuses régions. Ils ont pu se régaler et danser avec enthousiasme dans une ambiance digne d'un dimanche à la mer...



## Kernic

De gauche à droite :  
Gérard Marc, trésorier de la section;  
J-F. Berrou et J-M. Abgrall, deuxièmes ;  
P.Costa, pilote à l'aéro-club ;  
P. Chevallot et F. Morand, vainqueurs et  
Denis Person, président de la section.



Trois ans après la dernière édition, 26 doublettes se sont inscrites pour le concours de pétanque organisé par la section Kernic des officiers marins qui était organisé au complexe sportif de Plounévez-Lochrist.

Le gros lot, une promenade en avion offerte par l'aéro-club de Morlaix, a été remis aux vainqueurs du concours par le pilote Pierre Costa.

## Saint Pabu



Dimanche 24 juillet, la section des officiers marins de St Pabu a organisé un tournoi de pétanque en quatre parties, au cœur du camping de l'Aber Benoît, à Corn-ar-Gazel, sous un soleil radieux. 34 doublettes de toutes générations y ont participé. « Nous avons apprécié l'accueil chaleureux de la direction du camping, qui a spontanément mis à notre disposition ses locaux », a expliqué le président, Pierre Lacot. Comme toujours, l'ambiance était chaleureuse et conviviale. Une bonne occasion pour la section de s'ouvrir à l'extérieur et de montrer son dynamisme.

## Plouguerneau



*« Enfin le bonheur de se retrouver le 17 juin pour une journée de cohésion avec pour thème : le devoir de mémoire ».*

Une occasion unique nous a été offerte par la visite d'un lieu riche en événement historique et en fait de guerre : la découverte du musée du Fort Monbarey. Nous avons eu la chance d'avoir deux bénévoles de grande qualité pour nous encadrer et pour nous aiguiller sur le domaine car le lieu est parlant de l'extérieur comme à l'intérieur. A voir par les néophytes en manque de repaires et de valeurs.

Le groupe de 26 personnes s'est retrouvé pour un excellent déjeuner au restaurant « le bon accueil » à Plouzané entrecoupé de chants divers et variés.

En fin de journée, le pot de l'amitié sur Plouguerneau est venu clôturer cette sortie de cohésion qui a donné envie de se revoir très rapidement ».

Jean-Yves Le Pors - Président de la section



Fin juin, la sortie annuelle des officiers mariniers de la section de St Pol de Léon avait pour thème principal la visite de la **Base Aéronautique Navale de Landivisiau**. Pour l'occasion, des adhérents à des sections limitrophes ou à d'autres associations patriotiques locales y participaient également.

Après une présentation magistrale de la Base et des moyens pour l'accomplissement des missions de l'Aéronautique Navale et du PA « Charles de Gaulle » en particulier, le PM réserviste, guide attiré, a dirigé le groupe vers les ateliers d'entretien des Rafales Marine de la prestigieuse Flottille 11F. Les adhérents ont alors pu dialoguer longuement avec un pilote de chasse et découvrir de près ce puissant aéronef. Après la visite de l'atelier « armement » avec les explications du « boum », la visite s'est terminée par un passage à la boutique de la Base... avant de passer à la suite du programme.



En effet, après avoir dégusté un excellent kig ar farz à St Frégant, le groupe s'est rendu à Sibiril pour une visite du **Château de Kérouzéré**, visite guidée par notre ami adhérent Pascal Hallier, employé et gardien de la demeure, et avec le renfort d'un deuxième guide, également retraité de la Marine.

Après cette journée bien remplie, annonce a été faite aux adhérents d'une journée « cohésion » le 2 octobre autour d'une paëlla.





Photo : G.Simon

Vendredi 9 septembre 2022, les associations patriotiques étaient invitées à la mairie pour honorer et remettre la médaille de la ville de Guipavas à un vétéran américain du 1er bataillon de deuxième régiment du 38<sup>ème</sup> bataillon. Les officiers mariners étaient représentés par Yves Marjou pour la section de Guipavas et Jean Noel Besse pour l'association du Nord-Finistère.

Chester P. Sloan, aujourd'hui âgé de 98 ans, était l'un des soldats américains venus en 1944 pour libérer Brest et ses alentours de l'emprise allemande. Il faisait partie du premier bataillon de deuxième division du 38<sup>e</sup> régiment arrivé par Plougastel le 20 août 1944. Ces soldats ont livré bataille à Plougastel et ainsi repoussé les Allemands : au bout de dix jours, ils seront passés à Guipavas, au Douvez, puis à Kerlaurent alors qu'ils poursuivaient leur route vers Brest.



Photo : G.Simon

Chester P. Sloan a fait une prestation chantée afin de rendre hommage à l'accueil qui lui a été fait

## KERLOUAN



**30 juin** : Après plus de deux années sans sortie annuelle, les deux sections patriotiques de Kerlouan, officiers mariners et anciens combattants, ont repris leur sortie commune. Elle s'est déroulée sous la forme d'une journée aérée qui a débuté par un couscous. L'après-midi s'est poursuivie par diverses activités (pétanque, dominos, marche) et la journée s'est terminée autour d'un buffet. Tous les participants étaient ravis de cette journée qui s'est déroulée dans une ambiance très conviviale.

**18 septembre** : repas annuel « rougail » de la section des officiers mariners et de l'UNC locale préparé par les bénévoles. Pas moins de 170 convives !



L'équipe organisatrice et le président Bernard Jambou à droite

L'ensemble des participants a apprécié la qualité de la restauration et exprimé son plaisir de se retrouver chaque année dans une ambiance conviviale. Les bénéfices de la journée serviront à organiser des activités au profit des deux associations.

TANGO, VALSE,  
ROCK, CHA-CHA, ETC...

# Thé Dansant

Organisé par 

Au profit de la Ligue Contre le Cancer

à partir de 14h30

**DIMANCHE 09 OCTOBRE**  
2022

MAISON DU TEMPS LIBRE

ENTREE  
**5 €**  
CAFE, GATEAUX

## CROZON

Animé par M Capitaine



Ligue Contre le Cancer Comité du Finistère  
Espace Ligue Crozon  
Avenue du général de Gaulle - 29570 Camaret  
Tél : 06 31 19 97 96 - Courriel : [ligue.cancer.crozon@gmail.com](mailto:ligue.cancer.crozon@gmail.com)  
Facebook : Ligue-cancerfinistere



## SECTION DE BREST

### Repas dansant

La section des officiers maritimes de Brest organise un **déjeuner dansant** avec animateur le 23 octobre 2022 .

Ce repas se déroulera salle Minerve à l'espace Océan au Cercle mixte (ancien cercle OM) rue Yves Collet à Brest.

Le nombre de places est limité - Le prix par personne est de 38€.

Vous pouvez vous inscrire auprès du président de la section au 06 06 41 21 61.

## SECTION DE PLOUZANE

La section de Plouzané organise un kig ha farz le vendredi 7 octobre à 19h30 à Tremadec pour ces adhérents et leurs amis.



Dans ce journal, nous avons aussi tenu à mettre à l'honneur un ex-officier marinier maistrancier, lui-même fils d'un officier-marinier. Tous deux ont voulu poursuivre dans le corps des officiers spécialisés



Le lieutenant de vaisseau, **David Hoursiangou**, a pris mercredi 24 août 2022, **le commandement du Bâtiment hydrographe Borda**.

Entré à **l'école de maistrance** en 2000, il avait opté pour la spécialité détecteur anti-sous-marins. De 2001 à 2005, il a déjà deux embarquements sur des frégates, le Cassard et le La Motte Picquet, à son actif. Suivra le Forbin en cours d'armement à Lorient, avant d'être admis comme officier spécialisé de la Marine, en spécialité « lutte sous la mer ».

D'autres frégates suivront, le Chevalier Paul en 2012 et le Courbet où il est chef de service pont. Breveté en 2017 de l'École des systèmes de combat et opérations aéromaritimes (Esco) il rejoint le Jean de Vienne avant d'être nommé commandant adjoint opérations, sur le Courbet, en 2018. Sur la Languedoc, il sera commandant adjoint équipage puis commandant adjoint opérations. Durant ces vingt années sur les frégates, il a participé à de nombreuses opérations en Méditerranée et en Océan Indien.

Il a également participé à la libération d'un otage en Somalie ainsi qu'à l'évacuation des ambassades française et britannique à Tripoli.

Admis au service actif en 1988, le « Borda » est un bâtiment hydrographique. Sa mission, principalement scientifique, a pour but la cartographie des fonds sous-marins. Néanmoins, il participe également à l'action de l'Etat en mer en effectuant des missions de contrôle des approches maritimes. Basé à Brest, d'une longueur de 59 mètres et d'une largeur de 11 mètres, il est armé par un équipage de 31 marins. La ville marraine du « Borda » est Dax (40). 3 bâtiments de ce type sont en service dans la Marine Nationale, tous sont basés à Brest.



## LE BERET MARINE

Les anciens marins ne peuvent pas porter casquette ou bonnet. Seul le porte-drapeau y est autorisé.

Depuis le 1er Juillet 2019, **tous les anciens marins** peuvent porter un béret bleu horné de l'insigne Marine.



### L'insigne

L'esprit d'équipage, entretenu dans un espace restreint, voire protecteur, à la mer, est la valeur commune à tous les marins. Il a prévalu pour l'adoption de la forme ronde de l'insigne qui est décliné selon des symboles traditionnels de la Marine Nationale : barre à roue, évidée ou non ; force du cordage, superposé ou non au cercle de la barre manoeuvrière ; rose des vents, contraignant ou favorisant la manoeuvre ; ancre de marine. Une forme d'étrave présuppose que le marin avance et résiste contre vents et marées.

### Le béret

Le béret est de couleur bleu et se porte couché à droite avec insigne à gauche.

Les marins sont les seuls militaires français à porter l'insigne à gauche.

Lors des cérémonies patriotiques, celui qui porte ce béret salut au son de la Marseillaise et « aux morts ».

Ces 2 articles (béret et insigne) sont disponibles à la boutique brestoise habituelle...

### ANATOMIE FACIALE DU MARIN

